



Von Generationen - Für Generationen

Aux membres des
Tireurs Historiques Suisses

Baar, le 15. Août 2022

Assainissements des stands et Récupération de balles Informations et recommandations

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Chers camarades,

La loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) sera mise en vigueur au 01.01.2024 selon la planification de la Confédération. Ceci résulte en l'obligation d'assainir les stands et zones d'impact de balles. Le délai pour assainir est 2040. C'est aussi obligatoire pour les tirs historiques qui se tiennent hors stand ou installations fixes. Pour ces tirs les motions Salzmann et Amstutz sont à prendre en considération.

Certains cantons ont déjà informé les sociétés de tir et les propriétaires de stand de leur responsabilité d'assainissement. Selon l'entrée dans le registre des zones polluées, ces lettres ont été matériellement et formellement différentes de canton en canton. Ces informations suscitent beaucoup de questions chez les tireurs.

Le comité des Tireurs Historiques Suisses s'est penché sur cette problématique lors de sa séance du 8 août 2022. Deux experts ont été invités, à savoir le Colonel Heinz Eng, Officier de tir fédéral du canton de Soleure et le Dr. Alex Mojon, Ingénieur géologue et expert en dépollution de terrain.

Le comité des THS a décidé que la dépollution devait être un thème majeur dans ses objectifs. Il met à disposition son expertise et vous conseille de contacter directement les personnes concernées :

John Hüssy : Responsable Logistique et Environnement THS,

Tél. : 079.410.91.70

Courriel : jh@hischuetzen.ch

Dr. Alex Mojon : Tél. : 079.649.63.06

Courriel : alex.mojon@mpe-ltd.tech

Nous vous assisterons afin de trouver une solution pragmatique ainsi que la moins onéreuse possible. Dans ce sens, Dr. Alex Mojon peut vous fournir une esquisse de projet pour décision.

Nous espérons pouvoir vous assister dans vos démarches.

Avec nos meilleures salutations,

Dr. Ueli Augsburger
Präsident

Max Colpi
Sekretariat & Mitgliederbetreuung